



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale  
des territoires**

**Service eau-environnement**  
Cellule milieux aquatiques et pêche

Affaire suivie par : C.-A. GARCIA  
Tél. : 04 50 33 77 67  
Mél. : charles-andre.garcia@haute-savoie.gouv.fr

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de **BONS-EN-CHABLAIS, MACHILLY, SAINT-CERGUES, LUCINGES, CRANVES-SALES, JUVIGNY, VILLE-LA-GRAND, ANNEMASSE, AMBILLY et GAILLARD**

**Objet : mise en œuvre des plans de gestion de la végétation rivulaire et des matériaux solides du bassin versant du Foron du Chablais-Genevois**

**Pétitionnaire : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)**

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2021-0890 du 15 juin 2021 est prescrite, sur le territoire des communes de **BONS-EN-CHABLAIS, MACHILLY, SAINT-CERGUES, LUCINGES, CRANVES-SALES, JUVIGNY, VILLE-LA-GRAND, ANNEMASSE, AMBILLY et GAILLARD**, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de (pétitionnaire), relative à l'objet susvisé.

Un dossier est déposé à la Mairie de **SAINT-CERGUES** (siège de l'enquête), pendant 30 jours, **du lundi 05 juillet 2021 à 13h30 au mardi 03 août 2021 à 17h30 inclus**, où le public peut prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Pendant le même délai, un double du dossier est adressé aux mairies de **BONS-EN-CHABLAIS** et **GAILLARD**, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier de demande d'autorisation peut être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Madame Nelly VILDE est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations peuvent être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairies, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de **SAINT-CERGUES**. Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : [ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr)

Le commissaire-enquêteur siège en personne en mairies les :

Mairies	Dates permanence	Heures permanence
SAINT-CERGUES	Lundi 05 juillet 2021	13h30-17h00
GAILLARD	Vendredi 16 juillet 2021	08h00-12h00
BONS-EN-CHABLAIS	Mardi 03 août 2021	14h00-17h30

Il établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai qui lui est imparti, le commissaire-enquêteur transmet les dossiers d'enquête avec ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur est déposée dans les mairies concernées et publiée sur le site Internet des services de l'Etat. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le directeur départemental des territoires



Julien LANGLET